



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2018

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le mercredi 2 mai 2018 à 19 h, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Michel Boyer, maire.

Les membres du conseil présents sont :

Madame la conseillère Danielle Parent, monsieur le conseiller Francis Léger, monsieur le conseiller Howard Sauvé, madame la conseillère Cassandre Lescarbeau, madame la conseillère Julie Léveillé, madame la conseillère Dawn Charles.

Aucun membre du conseil n'est absent.

Madame Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire de la séance.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

Période de questions portant sur l'ordre du jour

Le public s'adresse au président de l'assemblée et pose des questions sur les sujets à l'ordre du jour seulement.

2018-05-110

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 2 MAI 2018 À 19 H

OUVERTURE DE LA SESSION

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

1. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
2. **Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2018
3. **Approbation des comptes**
4. **États financiers**
 - 4.1 Dépôt du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2017
 - 4.2 États financiers se terminant le 31 mars 2018
5. **Correspondance**
6. **Compte rendu des comités**
7. **Dépôt de rapports**
 - 7.1 Dépôt du rapport mensuel de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement
 - 7.2 Dépôt du rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2018

8. Affaires diverses

- 8.1 Avis de motion du règlement RE 2018-05 décrétant un emprunt pour l'acquisition d'un camion mini-autopompe et d'un véhicule de soutien à l'alimentation d'eau pour le Service de sécurité incendie
- 8.2 Adoption du règlement numéro 2018-03 concernant le système de vidange périodique des fosses septiques sur le territoire de la municipalité de Mille-Isles
- 8.3 Adoption du règlement numéro 2018-04 établissant un programme triennal d'inspection des fosses de rétention à vidange totale
- 8.4 Nomination de l'inspectrice en environnement à titre de fonctionnaire désigné pour l'application des règlements du territoire de la municipalité
- 8.5 Demande de dérogation mineure : DM-2018-106 sur la propriété située au 40, chemin Roux
- 8.6 Dossier PIIA 2018-004 : Construction d'un garage non attenant sur la propriété située au 40, chemin Roux
- 8.7 Demande de dérogation mineure visant l'implantation de la résidence et de la galerie : DM-2018-107 sur la propriété située au 158, chemin Benny
- 8.8 Dossier PIIA 2018-005 : Construction d'une habitation unifamiliale isolée au 158, chemin Benny
- 8.9 Demande de dérogation mineure : DM-2018-108 sur le lot 3 208 514 du cadastre du Québec
- 8.10 Dossier PIIA 2018-007 : Construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 3 208 514 du cadastre du Québec
- 8.11 Dossier PIIA 2018-006 : Construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 3 208 261 du cadastre du Québec
- 8.12 Dossier PIIA 2018-009 : Construction d'une habitation unifamiliale isolée au 57, chemin Dainava
- 8.13 Dossier PIIA 2018-008 : Construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 6 002 108 du cadastre du Québec
- 8.14 Mandat au ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du code municipal
- 8.15 Congrès annuel 2018 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sous le thème « Un Québec à l'image de ses régions »
- 8.16 Contribution à l'Église Holy Trinity pour l'organisation de concerts
- 8.17 Engagement de la municipalité à devenir Ville amie des monarques et à signer l'Engagement des maires pour la sauvegarde des monarques
- 8.18 Achat de plantes dans le cadre du programme Ville amie des monarques
- 8.19 Dénomination du chemin du Lac-Anne et retrait du nom du chemin Anne Ouest
- 8.20 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) 2018 : travaux de remplacement de ponceaux, de creusement et de reprofilage de fossés
- 8.21 Approbation des ordres de changement 17 et 32 dans le cadre de la réfection et de la mise aux normes de l'hôtel de ville et de la salle communautaire
- 8.22 Autorisation de paiement numéro 6 à l'entrepreneur général Deroc Construction Inc. pour les travaux effectués dans le cadre du projet de réfection et de mise aux normes de l'hôtel de ville et de la salle communautaire
- 8.23 Allocation d'un budget pour la Fête de Mille-Isles 2018



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2018

- 8.24 Allocation d'un budget pour l'animation dans le parc municipal
- 8.25 Embauche de monsieur Charles Forget au poste de journalier-chauffeur temporaire au Service des travaux publics
- 8.26 Embauche de monsieur David Dutrisac au poste de journalier-chauffeur temporaire au Service des travaux publics
- 8.27 Félicitations à l'entreprise Miel'O'Max Inc.
- 8.28 Félicitations à madame Mélissa Rozon
- 9. Période de questions**
- 10. Levée de la séance**

ADOPTÉE.

2. Adoption des procès-verbaux

2018-05-111

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2018

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2018 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2018.

ADOPTÉE.

2018-05-112

3. Approbation des comptes

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois d'avril 2018.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lesarbeau

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes du mois d'avril 2018 totalisant **220 840.78 \$**, et d'en autoriser les paiements.

De plus, le conseil reconnaît avoir pris connaissance des dépenses incompressibles du mois d'avril 2018 et en approuve les paiements.

ADOPTÉE.

4. États financiers

4.1 Dépôt du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2017

En conformité avec l'article 176 du Code municipal du Québec, la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Sarah Channell, après que soit dûment paru un avis public à cet effet, dépose le rapport financier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2018

pour la municipalité de Mille-Isles et le rapport du vérificateur, tels que préparés par le cabinet de comptable FBL.

4.2 États financiers se terminant le 31 mars 2018

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil les états financiers (*non vérifiés*) pour la période se terminant le 31 mars 2018.

5. Correspondance

Un résumé de la correspondance du mois d'avril a été remis à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance. Le maire en fait la lecture au profit des gens présents dans la salle.

6. Compte rendu des comités

Les élus responsables des comités font état des récents développements de leur comité respectif et des prochaines activités.

Communication :

La préparation de l'Info Mille-Isles du mois de mai est en cours. Il sera distribué à la fin du mois et contiendra des informations concernant les activités prévues pour l'été.

Voirie et infrastructure :

Le balayage des rues commencera vendredi de cette semaine ou lundi de la semaine prochaine selon les conditions météorologiques.

Les employés des travaux publics ont été actifs en ce début de printemps. Ils ont réparé plusieurs nids-de-poule sur les chemins en gravier et en asphalte, ont balayé les coins de rue et les stationnements, ont finalisé l'aménagement des bureaux et des salles communautaires et ont aussi fait la gestion des rues lors de la crue printanière.

Les travaux d'émondage, de nettoyage de fossés et de remplacement de ponceaux sont prévus dans les prochaines semaines.

Sécurité publique :

Nous travaillons toujours afin de mettre en place les recommandations du rapport Richer ayant comme but de rendre plus efficace les interventions en matière de sécurité incendie dans les municipalités de Mille-Isles, Gore et Wentworth.

Afin d'assurer la qualité de nos services, nous procédons ce soir avec un avis de motion pour un règlement d'emprunt pour deux véhicules pour le Service de sécurité incendie comme prévu au budget 2018.

Loisirs et vie communautaire :

Il y a eu une conférence de savoir pratique sur l'apiculture. L'activité a été très populaire (plus de 20 personnes ont assisté) et les participants l'ont appréciée.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2018

Ce matin, nous avons eu notre déjeuner-conférence sur les services dans Argenteuil. Cet atelier d'information a permis à plusieurs personnes de mieux comprendre l'offre de services du territoire et connaître comment procéder pour profiter des ressources disponibles aux populations vulnérables.

Nous commençons déjà à nous préparer pour la Fête de Mille-Isles et journée de l'environnement qui se tiendra le 11 août prochain.

Urbanisme :

S.O.

Environnement :

Ce soir, 2 règlements touchant les systèmes septiques seront présentés et adoptés. Également, la municipalité entreprend les démarches pour devenir une Ville amie des monarques et 2 résolutions seront adoptées en ce sens.

Maire :

Le maire fait un survol des sujets d'intérêts y compris des intérêts régionaux et des discussions qui ont eu lieu lors des dernières rencontres tenues à la MRC d'Argenteuil.

Le gala de la 20^e édition du Défi OSEntreprendre Laurentides a eu lieu le 25 avril à Mirabel. Miel'O'Max, entreprise de Mille-Isles, représente les 8 MRC des Laurentides à titre de finaliste dans la catégorie bioalimentaire. L'entreprise sera de la finale provinciale à Québec le 13 juin prochain.

La MRC appuie la résolution de la municipalité de Mille-Isles concernant la demande d'un programme de soutien financier pour acquérir des parcs de conservation et compenser pour les territoires de réserve.

Délégation de la Côte d'Ivoire : La Communauté Fédérée de Ferkessedougou a été reçue par la MRC d'Argenteuil dans le cadre du programme d'aide internationale chapeauté par la FCM.

Le préfet de la MRC d'Argenteuil préconise, considérant la situation du député St-Denis, de ne plus s'adresser à lui, mais plutôt à la ministre St-Pierre pour le suivi des dossiers municipaux qui pourra se référer au personnel du bureau de comté d'Argenteuil. Il semble que ce soit la voie à suivre.

7. Dépôt de rapports

7.1 *Dépôt du rapport mensuel de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement*

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport préparé par la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement concernant la liste des permis émis et refusés ainsi que la liste de tous constats d'infraction émis pour le mois de mars 2018.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2018

7.2 **Dépôt du rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport préparé par le directeur du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois de mars 2018.

8. **Affaires diverses**

8.1 **Avis de motion du règlement RE 2018-05 décrétant un emprunt pour l'acquisition d'un camion mini-autopompe et d'un véhicule de soutien à l'alimentation d'eau pour le Service de sécurité incendie**

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller Francis Léger, qu'à la prochaine séance ou à la séance subséquente, le conseil adoptera le RE 2018-05 décrétant un emprunt pour l'acquisition d'un camion mini-autopompe et d'un véhicule de soutien à l'alimentation d'eau pour le Service de sécurité incendie.

Monsieur le maire fait la présentation du projet de règlement RE 2018-05.

L'avis de motion est donné conformément aux règles prévues au Code municipal du Québec.

2018-05-113

8.2 **Adoption du Règlement numéro 2018-03 concernant le système de vidange périodique des fosses septiques sur le territoire de la municipalité de Mille-Isles**

Considérant que l'avis de motion du projet de règlement a été donné à la séance ordinaire du mercredi 4 avril 2018 par madame la conseillère Danielle Parent ;

Considérant que la présentation du projet de règlement a été faite par monsieur Michel Boyer, maire, à la séance ordinaire du mercredi 4 avril 2018 ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) ;

Considérant que les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu ;

Considérant que le règlement a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le Règlement numéro 2018-03 concernant le système de vidange périodique des fosses septiques sur le territoire de la municipalité de Mille-Isles.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2018

2018-05-114

8.3 Adoption du Règlement numéro 2018-04 établissant un programme triennal d'inspection des fosses de rétention à vidange totale

Considérant que l'avis de motion du projet de règlement a été donné à la séance ordinaire du mercredi 4 avril 2018 par madame la conseillère Danielle Parent ;

Considérant que la présentation du projet de règlement a été donnée par monsieur Michel Boyer, maire, à la séance ordinaire du mercredi 4 avril 2018 ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) ;

Considérant que les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu ;

Considérant que le règlement a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le Règlement numéro 2018-04 établissant un programme triennal d'inspection des fosses de rétention à vidange totale.

2018-05-115

8.4 Nomination de l'inspectrice en environnement à titre de fonctionnaire désigné pour l'application des règlements du territoire de la municipalité

Considérant qu'un fonctionnaire désigné doit être nommé par résolution pour administrer et appliquer l'ensemble des dispositions des règlements municipaux ;

Considérant que madame Nathalie Bouchard a été embauchée par la résolution 2012-05-108 à la séance du 2 mai 2012 et qu'elle occupe le poste d'inspectrice en environnement depuis l'adoption de la résolution 2017-08-194 à la séance du 2 août 2017.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE NOMMER madame Nathalie Bouchard, inspectrice en environnement, fonctionnaire désigné pour l'application des règlements du territoire de la municipalité.

ADOPTÉE.

2018-05-116

8.5 Demande de dérogation mineure visant l'implantation d'un garage non attenant : DM-2018-106 sur la propriété située au 40, chemin Roux

Considérant que la demande vise à permettre l'implantation d'un garage à une distance de 2,2 mètres de la ligne de propriété avant et



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2018

de la ligne de propriété latérale, plutôt qu'à une distance de 3 mètres, sur la propriété située au 40, chemin Roux ;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des objectifs du plan d'urbanisme numéro RU.01.2011 par le conseil municipal et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

Considérant la bonne foi du demandeur ;

Considérant qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et affiché le 17 avril 2018 ;

Considérant que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure DM-2018-106 sur la propriété située au 40, chemin Roux, afin de permettre l'implantation d'un garage à une distance de 2,2 mètres de la ligne de propriété avant et de la ligne de propriété latérale, et ce, sans condition.

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2018-05-117

8.6 Dossier PIIA 2018-004 : Construction d'un garage non attenant sur la propriété située au 40, chemin Roux

Considérant que le projet vise la construction d'un garage non attenant sur la propriété située au 40, chemin Roux ;

Considérant qu'une dérogation mineure est octroyée séance tenante pour l'implantation du bâtiment ;

Considérant que ce projet de construction d'un garage non attenant est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de construction d'un garage non attenant sur la propriété située au 40, chemin Roux, conformément au dossier PIIA 2018-004.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2018

2018-05-118

8.7 ***Demande de dérogation mineure : DM-2018-107 sur la propriété située au 158, chemin Benny***

Considérant que la demande vise à permettre la construction d'une résidence à une distance de 7 mètres de la ligne de propriété latérale et d'une galerie à une distance de 6,6 mètres de la ligne de propriété latérale de la propriété portant le numéro civique 158, chemin Benny ;

Considérant que le projet vise à démolir et reconstruire un chalet ;

Considérant que la nouvelle construction vise à retirer le bâtiment de la bande de protection riveraine d'une largeur de 15 mètres ;

Considérant que l'implantation de la résidence vient réduire le déboisement sur la propriété ;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du règlement RU.09.2011 et par le comité consultatif d'urbanisme ;

Considérant la bonne foi du demandeur ;

Considérant qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et affiché le 18 avril 2018 ;

Considérant que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure DM-2018-107 sur la propriété située au 158, chemin Benny, aux conditions suivantes :

- a) *Que le revêtement extérieur des bâtiments accessoires soit le même que celui de la résidence ;*
- b) *Que la bande de protection riveraine de 15 mètres soit remise en état selon la réglementation.*

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2018-05-119

8.8 ***Dossier PIIA 2018-005 : Construction d'une habitation unifamiliale isolée au 158, chemin Benny***

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée située au 158, chemin Benny ;

Considérant qu'une dérogation mineure est octroyée séance tenante, conditionnellement à ce que le revêtement extérieur de la remise soit le même que le revêtement extérieur de la résidence ;

Considérant que ce projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2018

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée sur la propriété située au 158, chemin Benny, conformément au dossier PIIA 2018-005.

ADOPTÉE.

2018-05-120

8.9 Demande de dérogation mineure : DM-2018-108 visant l'implantation d'une résidence sur le lot 3 208 514 du cadastre du Québec

Considérant que la demande vise à permettre l'implantation d'une résidence à 7 mètres, d'un garage attenant à 7,30 mètres et à 9,17 mètres, d'une galerie à 7,10 mètres et d'un escalier à 5,92 mètres des lignes latérales de propriété, sur le lot 3 208 514 du cadastre du Québec, située en bordure du chemin Scraire ;

Considérant que la largeur du lot ainsi que sa topographie ne permettent pas de respecter les marges prescrites à la réglementation ;

Considérant que les marges minimales prévues à la réglementation sont de 10 mètres pour la résidence et le garage attenant et de 8 mètres pour la galerie et l'escalier ;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des objectifs du plan d'urbanisme numéro RU.01.2011 par le conseil municipal et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

Considérant la bonne foi du demandeur ;

Considérant qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et affiché le 18 avril 2018 ;

Considérant que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure DM-2018-108 sur le lot 3 208 514 du cadastre du Québec, visant à permettre l'implantation d'une résidence à 7 mètres, d'un garage attenant à 7,30 mètres et à 9,17 mètres, d'une galerie à 7,10 mètres et d'un escalier à 5,92 mètres des lignes latérales de propriété, sur le lot 3 208 514 du cadastre du Québec, situé en bordure du chemin Scraire, et ce, sans condition.

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2018

2018-05-121

8.10 Dossier PIIA 2018-007 : Construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 3 208 514 du cadastre du Québec, situé sur le chemin Scraire

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée située sur le lot 3 208 514 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Scraire ;

Considérant qu'une dérogation mineure est octroyée séance tenante pour l'implantation du bâtiment ;

Considérant que ce projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 3 208 514 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA 2018-007.

ADOPTÉE.

2018-05-122

8.11 Dossier PIIA 2018-006 : Construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 3 208 261 du cadastre du Québec

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée, située sur le lot 3 208 261 du cadastre du Québec, en bordure de la Côte St-Joseph ;

Considérant que ce projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 3 208 261 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA 2018-006.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2018

2018-05-123

8.12 Dossier PIIA 2018-009 : Construction d'une habitation unifamiliale isolée au 57, chemin Dainava

Considérant que le projet vise la démolition et construction d'une habitation unifamiliale isolée située au 57, chemin Dainava ;

Considérant que la démolition permet de retirer le bâtiment autrefois construit dans la bande de protection riveraine de 15 mètres ;

Considérant que ce projet de construction de la résidence est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée sur la propriété au 57, chemin Dainava, conformément au dossier PIIA 2018-009.

ADOPTÉE.

2018-05-124

8.13 Dossier PIIA 2018-008 : Construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 6 002 108 du cadastre du Québec

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée située sur le lot 6 002 108 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Terrasses-Gagné ;

Considérant que ce projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Howard SauvÉ

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée, située sur le lot 6 002 108 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA 2018-008, en imposant la condition suivante :

a) Que les portes et fenêtres de la façade avant et des trois autres façades soient de la même couleur.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2018

2018-05-125

8.14 Mandat au ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du code municipal

Considérant que, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

Considérant que les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances ;

Considérant que l'article 1066 du Code municipal prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 pour cette municipalité et au nom de celle-ci.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

QUE, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE.

2018-05-126

8.15 Congrès annuel 2018 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sous le thème « Un Québec à l'image de ses régions »

Considérant l'importance de la formation et de l'information pour les élus et la direction générale de la municipalité ;

Considérant que le Congrès annuel de la FQM est de loin le plus important rassemblement d'élus municipaux au Québec ;

Considérant que la programmation de ce congrès interpelle les élus et l'administration de Mille-Isles.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à participer au 77^e congrès annuel de la FQM qui se tiendra du 20 au 22 septembre 2018 au Palais des congrès de Montréal ;

Que les frais d'inscription, de déplacements et d'hébergement sont aux frais de la municipalité de Mille-Isles ;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-11000-346, comme prévu au budget 2018.

2018-05-127

8.16 Contribution à l'Église Holy Trinity pour l'organisation de concerts

Considérant que l'Église Holy Trinity, située à Gore, organise plusieurs concerts estivaux ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2018

Considérant que ces concerts de grande qualité sont accessibles aux citoyens de la municipalité de Mille-Isles à des coûts raisonnables ;

Considérant que ces événements sont rassembleurs et très appréciés de la population ;

Considérant que le conseil désire appuyer l'Église Holy Trinity pour l'organisation de concerts.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Danielle Parent

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE FAIRE un don de 100 \$ à l'Église Holy Trinity pour lui permettre d'organiser des concerts estivaux ;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-11000-970.

ADOPTÉE.

2018-05-128

8.17 *Engagement de la municipalité à devenir Ville amie des monarches et à signer l'Engagement des maires pour la sauvegarde des monarches*

Considérant que le papillon monarche est une espèce emblématique de l'Amérique du Nord ;

Considérant que sa migration exceptionnelle et son cycle de vie fascinant ont frappé l'imaginaire de millions de citoyens ;

Considérant que depuis 20 ans, sa population a diminué de 90 % en Amérique du Nord ;

Considérant que les scientifiques attribuent ce déclin à la dégradation et à la perte d'habitats de reproduction ;

Considérant que les municipalités ont un rôle crucial à jouer pour le rétablissement de l'espèce en créant des habitats de reproduction sur leur territoire, en adoptant des règlements en sa faveur, en diffusant de l'information sur le sujet ou en invitant la population à participer à des programmes d'information scientifique ;

Considérant que la municipalité de Mille-Isles pose déjà plusieurs actions en faveur de la préservation du monarche, notamment lors de la journée de l'environnement, qui invite les citoyens à planter des plantes indigènes dont certaines sont fortes en termes de pollen.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

QUE la municipalité de Mille-Isles s'engage officiellement à contribuer à la restauration des habitats du monarche en poursuivant l'implantation de mesures de protection de l'espèce et en encourageant ses citoyens à participer à cet effort afin que ce magnifique papillon puisse à nouveau prospérer sur tout le continent ;

QUE le maire, monsieur Michel Boyer, signe l'Engagement des maires pour la sauvegarde des monarches – Ville amie des monarches.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2018

2018-05-129

8.18 Achat de plantes dans le cadre du programme - Ville amie des monarches

Considérant qu'il est important pour la municipalité de Mille-Isles de prendre les mesures nécessaires afin de faciliter l'atteinte des objectifs fixés dans l'engagement pour devenir Ville amie des monarches ;

Considérant que la municipalité est propriétaire du lot 3 208 200 du cadastre du Québec (anciennement le 64, chemin de Mille-Isles) et que cette propriété doit être aménagée ;

Considérant que la municipalité souhaite acheter des asclépiades qui sont nécessaires pour la reproduction des jeunes papillons et des plantes mellifères indigènes pour les adultes qui se nourrissent du nectar de ces diverses plantes ;

Considérant que l'achat de ces plantes entre dans le cadre du fonds dédié aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER l'achat d'asclépiades et de plantes mellifères indigènes dans le cadre du programme Ville amie des monarches ;

QU'UN montant de 346,72 \$ taxes en sus, soit réservé pour l'achat des plantes ;

QUE cette dépense soit imputée au fonds réservé aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

ADOPTÉE.

2018-05-130

8.19 Dénomination du chemin du Lac-Anne et retrait du chemin Anne Ouest

Considérant que des propriétaires en bordure du lac Anne doivent utiliser un chemin situé dans la municipalité de Morin-Heights pour accéder à leur propriété ;

Considérant qu'à Morin-Heights, le nom de ce chemin est « chemin du Lac-Anne » ;

Considérant qu'à Mille-Isles, les propriétés visées sont plutôt considérées comme étant sur le chemin Anne Ouest ;

Considérant que le chemin Anne Ouest ne dessert en réalité aucune propriété à Mille-Isles ;

Considérant que pour des questions de sécurité et d'accès, les propriétaires souhaitent que leur adresse de propriété reflète la réalité en termes d'accès et de nom de chemin ;

Considérant que pour modifier le nom du chemin accédant aux propriétés visées, la municipalité doit d'abord demander la création de ce chemin à la Commission de toponymie du Québec.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la demande des propriétaires et de créer le chemin du Lac-Anne ;

DE TRANSMETTRE cette résolution à la Commission de toponymie du Québec pour approbation et officialisation du nom du « chemin du Lac-Anne » ;

DE RETIRER le nom « chemin Anne Ouest » de la liste des chemins de la municipalité de Mille-Isles à la Commission de toponymie du Québec ;

DE MODIFIER l'adresse de lieu des propriétés visées lorsque la création du chemin sera officialisée ;

D'EFFECTUER les démarches nécessaires auprès des divers services d'urgence pour clarifier que l'accès aux propriétés se fait par un chemin existant situé dans la municipalité de Morin-Heights.

ADOPTÉE.

2018-05-131

8.20 Programme d'aide à la voirie locale 2018 : travaux de remplacement de ponceaux, de creusage et de reprofilage de fossés

Considérant que, pour assurer le confort de roulement et la viabilité de ses infrastructures routières, la municipalité priorise l'amélioration de l'écoulement des eaux de son réseau routier ;

Considérant que pour assurer un écoulement efficace des eaux, la municipalité prévoit remplacer neuf (9) ponceaux sur son territoire, creuser 495 m de fossés et profiler 1 490 m de fossés sur 12 chemins municipaux ;

Considérant que les coûts de remplacement et réparation pour changer les ponceaux incluent les frais pour le dynamitage, le laboratoire, la location de machinerie et les matériaux ;

Considérant que l'estimation préliminaire des travaux se chiffre à 180 500 \$ avant taxes ;

Considérant la recommandation de la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Sarah Channell.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers 6 :

DE MANDATER la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Sarah Channell, pour déposer une demande de subvention au bureau du député d'Argenteuil, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale pour l'année 2018-2019, pour effectuer des travaux de remplacement de ponceaux, de creusage et de reprofilage de fossés pour la somme de 180 500 \$.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2018

2018-05-132

8.21 *Approbation des ordres de changement 17 et 32 dans le cadre de la réfection et de la mise aux normes de l'hôtel de ville et de la salle communautaire*

Considérant les ordres de changement numéros 17 et 32 au contrat concernant la réfection et la mise aux normes de l'hôtel de ville et de la salle communautaire ;

Considérant que l'ordre de changement 17 inclut les travaux nécessaires au nettoyage manuel du roc qui a été effectué et le nivellement du terrain nécessaire proche de la fenêtre du bureau du sous-sol (montant négocié avec l'entrepreneur) ;

Considérant que l'ordre de changement 32 représente un crédit pour la bio-pompe qui n'était plus nécessaire suite au déplacement de la fosse septique ;

Considérant les recommandations des professionnels mandatés par la municipalité, qui évaluent les travaux et qui approuvent les modifications proposées des ordres de changement numéros 17 et 32 aux montants respectifs de 1 633.50 \$ et -166.26 \$ (crédit).

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER les ordres de changement 17 et 32 au contrat concernant la réfection et la mise aux normes de l'hôtel de ville et de la salle communautaire pour un montant total de 1 467.24 \$ taxes en sus, déposés le 27 novembre 2017 (ordre de changement 17) et le 3 avril 2018 (ordre de changement 32) et signés le 20 avril 2018, dûment joints au dossier dudit projet ;

D'AUTORISER madame Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la municipalité ces ordres de changements.

ADOPTÉE.

2018-05-133

8.22 *Autorisation de paiement numéro 6 à l'entrepreneur général Deroc Construction Inc. pour les travaux effectués dans le cadre du projet de réfection et de mise aux normes de l'hôtel de ville et de la salle communautaire*

Considérant que le conseil a adopté la résolution no 2017-09-206 afin d'adjuger à l'entreprise Deroc Construction Inc. le contrat pour les travaux de réfection et de mise aux normes de l'hôtel de ville et de la salle communautaire au montant de 756 000 \$ taxes en sus, dans le cadre du Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) ;

Considérant les ordres de changement 1, 2 et 3 approuvés par le conseil via la résolution 2017-11-247 au montant de 9 959.73 \$ taxes en sus ;

Considérant les ordres de changement 4 à 8 approuvés par le conseil via la résolution 2017-11-248 au montant de 7 848.31 \$ taxes en sus ;

Considérant les ordres de changement 10 à 16 approuvés par le conseil via la résolution 2017-12-269 au montant de 9 880.58 \$ taxes en sus ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2018

Considérant les ordres de changement 18 et 19 approuvés par le conseil via la résolution 2018-01-016 au montant de 2 284.77 \$ taxes en sus ;

Considérant les ordres de changement 20 et 21 approuvés par le conseil via la résolution 2018-02-045 au montant de 14 367.88 \$ taxes en sus ;

Considérant les ordres de changements 22 à 25 et 27 à 29 approuvés par le conseil via la résolution 2018-03-069 au montant de 20 171.52 \$ taxes en sus ;

Considérant l'ordre de changement 26 approuvé par le conseil via la résolution 2018-03-070 au montant de 29 915.48 \$ taxes en sus ;

Considérant la demande de paiement déposée par Deroc Construction Inc et le certificat de paiement numéro 6 déposé par la firme Mario Allard Architecte, firme responsable de la coordination du projet.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ACCEPTER et **d'AUTORISER** le paiement de la facture progressive numéro 6 au montant de 70 281.05 \$, plus taxes applicables pour les travaux effectués en date du 31 mars 2018 ;

DE SPÉCIFIER que la retenue de 10 %, 7 809.01 \$ taxes en sus, est appliquée telle qu'elle est prévue au contrat intervenu avec l'entrepreneur ;

D'IMPUTER cette dépense au poste 23-02000-710.

ADOPTÉE.

2018-05-134

8.23 Allocation d'un budget pour la Fête de Mille-Isles 2018

Considérant que le budget 2018 prévoit l'organisation des activités pour la Fête de Mille-Isles ;

Considérant que l'activité se tiendra au Camp Scout Tamaracouta le 11 août 2018, remise au 12 août en cas de pluie ;

Considérant que pour le bon fonctionnement, il y a lieu d'allouer le budget nécessaire et d'autoriser la responsable des communications et des loisirs à signer les contrats concernant cet événement.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ALLOUER un budget de 6 726 \$ taxes nettes, pour l'organisation des activités pour la Fête de Mille-Isles ;

D'AUTORISER la responsable des communications et des loisirs à signer pour et au nom de la municipalité de Mille-Isles, les contrats nécessaires au bon déroulement de cette journée ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2018

D'IMPUTER cette dépense aux postes budgétaires suivants :

Fête de Mille-Isle LO7173		
POSTE BUDGÉTAIRE	ITEM	BUDGET (taxes nettes)
270170419	Animation	2 500.00 \$
270170419	Surveillance de plage	270.00 \$
270170419	Maquillage 2	500.00 \$
270170419	Surveillance mur d'escalade	270.00 \$
270170429	Assurances bénévoles	140.00 \$
270170516	Rotoculteur	330.00 \$
270170516	Propane	106.00 \$
270170516	Jeux gonflable + surveillant	630.00 \$
270170610	Nourriture	700.00 \$
270170610	Blé d'inde	250.00 \$
270170610	Glace	150.00 \$
270170641	Certificat du concours	80.00 \$
270170641	Prix de participation	400.00 \$
270170641	Médailles	350.00 \$
270170641	Bannières	50.00 \$
total		6 726.00 \$

ADOPTÉE.

2018-05-135

8.24 Allocation d'un budget pour l'animation dans le parc municipal

Considérant que l'activité d'animation dans le parc Hammond-Rodgers pour l'été 2017 à raison de deux fois par semaine durant 12 semaines est populaire auprès des citoyens ;

Considérant que cette activité fait la promotion des saines habitudes de vie et de l'activité physique ;

Considérant que cette activité est adaptée afin que tous puissent participer peu importe leur condition physique ;

Considérant que cette activité est en lien avec le plan d'action de la politique familiale MADA (Municipalité Amie des Aînés).

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE RÉPÉTER l'activité d'animation dans le parc Hammond-Rodgers ;

D'ALLOUER un budget de 870 \$ taxes nettes, pour l'animation dans le parc 2 fois par semaine durant 12 semaines ;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité de Mille-Isles, les contrats nécessaires au bon déroulement de cette activité et à effectuer les dépenses en lien avec cette activité ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2018

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-70120-419.

ADOPTÉE.

2018-05-136

8.25 *Embauche de monsieur Charles Forget au poste de journalier-chauffeur temporaire au Service des travaux publics*

Considérant qu'une offre d'emploi pour deux postes de journalier-chauffeur temporaire a été affichée sur le site Internet « quebecmunicipal.qc.ca », sur le site Internet de la municipalité, sur le guichet d'Emploi-Québec, aux endroits d'affichage du territoire de Mille-Isles, dans le journal le Régional et au Salon de l'emploi d'Argenteuil ;

Considérant les candidatures reçues et les entrevues avec les candidats qualifiés ;

Considérant la recommandation de la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Sarah Channell, présentée aux membres du conseil municipal.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'EMBAUCHER, séance tenante monsieur Charles Forget pour occuper la fonction de journalier-chauffeur temporaire au Service des travaux publics, pendant une période de trois (3) mois, pouvant être prolongée au besoin, à raison de 40 heures par semaine ;

Monsieur Forget débute le 7 mai 2018. Les conditions et les avantages reliés à ce poste sont ceux présentement en vigueur pour ce poste.

ADOPTÉE.

2018-05-137

8.26 *Embauche de monsieur David Dutrisac au poste de journalier-chauffeur temporaire au Service des travaux publics*

Considérant qu'une offre d'emploi pour deux postes de journalier-chauffeur temporaire a été affichée sur le site Internet « quebecmunicipal.qc.ca », sur le site Internet de la municipalité, sur le guichet d'Emploi-Québec, aux endroits d'affichage du territoire de Mille-Isles, dans le journal le Régional et au Salon de l'emploi d'Argenteuil ;

Considérant les candidatures reçues et les entrevues avec les candidats qualifiés ;

Considérant la recommandation de la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Sarah Channell, présentée aux membres du conseil municipal.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'EMBAUCHER, séance tenante monsieur David Dutrisac pour occuper la fonction de journalier-chauffeur temporaire au Service des travaux publics, pendant une période de trois (3) mois, pouvant être prolongée au besoin, à raison de 40 heures par semaine ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2018

Monsieur David Dutrisac débute le 14 mai 2018. Les conditions et les avantages reliés à ce poste sont ceux présentement en vigueur pour ce poste.

ADOPTÉE.

2018-05-138

8.27 Félicitations à l'entreprise Miel'O'Max Inc.

Considérant que l'entreprise Miel'O'Max a remporté le premier prix régional du 20e Défi OSEntreprendre qui a eu lieu le 25 avril dernier, à Mirabel ;

Considérant que l'entreprise de Mille-Isles s'est démarquée dans la catégorie bioalimentaire ;

Considérant que l'entreprise représentera la région des Laurentides lors du gala national lors du 20e Défi OSEntreprendre qui se tiendra le 13 juin 2018, à Québec ;

Considérant que le propriétaire de l'entreprise, monsieur Maxime Circé, a également reçu le prix Coup de cœur étudiant créateur d'entreprise lors du gala.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandra Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE FÉLICITER l'entreprise Miel'O'Max et monsieur Maxime Circé pour sa performance au niveau régional du 20e Défi OSEntreprendre ;

DE SOUHAITER à l'entreprise et ses propriétaires du succès lors de la finale nationale à Québec.

ADOPTÉE.

2018-05-139

8.28 Félicitations à madame Mélissa Rozon

Considérant que dans le cadre du Défi OSEntreprendre, les régions peuvent soumettre le nom d'une personne pour souligner son implication remarquable et durable pour le développement entrepreneurial ;

Considérant que madame Mélissa Rozon, commissaire au développement économique de la MRC d'Argenteuil, a reçu le prix hommage pour son dévouement et son implication dans l'organisation régionale du Défi OSEntreprendre depuis 2009.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandra Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE FÉLICITER madame Rozon pour avoir remporté le prix hommage lors du 20e Défi OSEntreprendre ;

DE LA REMERCIER pour le dévouement qu'elle continue à démontrer envers le développement économique de la région.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2018

9. Période de questions

Les personnes qui le désirent, adressent leurs questions au président de l'assemblée.

2018-05-140

10. Levée de la séance

À **20 h 28**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Sarah Channell
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Michel Boyer
Maire et
président d'assemblée

Sarah Channell
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Michel Boyer, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Boyer
Maire et président d'assemblée